



Berne, 30.08.2010

---

## Information

# "Security Amendment" - Modifications techniques apportées à e-dec exportation

---

Modification de la circulaire du 19 mars 2010.

### **Modifications de la documentation pour les utilisateurs externes**

Le document «Règles de plausibilité et textes d'erreurs pour déclarations préalables de sécurité à l'exportation» a été remanié ( [nouvelle version 0.39](#) ) et publié sur Internet. Les règles de plausibilité concernant les AEO sont désormais numérotées et figurent dans le catalogue des règles de plausibilité.

La règle de plausibilité E176 a dû être renumérotée; il s'agit désormais de la règle de plausibilité E165. La règle de plausibilité E178 a en outre dû être modifiée (le champ est désormais facultatif «optional» et non plus obligatoire «mandatory»).

La règle de plausibilité E181 a été supprimée car aucune donnée fixe n'est disponible pour le code de danger UN. La règle de plausibilité E179 a été subdivisée en E179a et E179b. La règle de plausibilité E186 (Nr.-TIN destinataire Security) a été activée.

**Vous trouverez des informations supplémentaires concernant le «Security Amendment» sous les liens ci-après:**

Information générales e-dec:

- [www.edec.ch](http://www.edec.ch)

Documents technique concernant e-dec export:

- [Catalogue de données IDEE](#)
- [Règles de plausibilité et messages d'erreur](#)
- [Explication des champs de sécurité pour e-dec export](#)

Information générales concernant Security Amendment:

- [«Security Amendment» – mise en œuvre de l'accord sur la facilitation et la sécurité douanières \(Annexe 30A\)](#)

## **Mise en œuvre et test**

Les champs de données nécessaires pour les déclarations préalables de sécurité sont déjà intégrés dans e-dec exportation et peuvent par conséquent être testés. La mise à jour de l'environnement Abnahme aura probablement lieu le 07 septembre 2010 -> à partir de cette date, les fournisseurs de logiciels pourront utiliser le système de test de la douane.

Comme les déclarations en douane sont valables 30 jours (bureau de douane/non-Ea), il sera possible d'envoyer des déclarations en douane de sécurité déjà à partir du début du mois de décembre. Cela permet d'éviter tout message d'erreur dans le NCTS dans les cas où l'exportation effective n'aura lieu qu'en 2011.

Le Release du système de production est prévue au début de novembre 2010.

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Interlocuteur de contacte pour des questions techniques:

Ferrandi Cristina  
cristina.ferrandi@ezv.admin.ch